

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

20329583

Déposé
29-06-2020

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/07/2020 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0738551961

Nom(en entier) : **DM INDUSTRIE**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue de Wachiboux(DLX) 33
: 4140 Sprimont**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), OBJET

D'un acte reçu le 23 juin 2020 par Maître Bruno Mottard, Notaire associé de la société à responsabilité limitée « Mottard, Hugé & Leclercq – Société Notariale », en abrégé « NOTAVROY » à Liège, en cours d'enregistrement, il apparaît que l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION : Modification de l'objet social**1. Rapport :**

L'assemblée déclare avoir parfaite connaissance du rapport spécial de l'administrateur, en date du 23 juin 2020, contenant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet.

Ce rapport est établi en exécution du Code des Sociétés et des Associations et est approuvé par l'assemblée générale.

L'assemblée constate que la société n'a pas de commissaire et qu'en conséquence le rapport prescrit et à établir par ce dernier n'existe pas.

2. Modification de l'objet social

L'assemblée décide d'ajouter un quatrième tiret à l'objet de la société, (entre le troisième et l'actuel quatrième tirets) ; il sera rédigé suit :

« - la fabrication, la transformation, l'importation, l'achat, la vente et la commercialisation sous toutes leurs formes de tous produits textiles, en particulier des vêtements professionnels, de travail et de protection, des vêtements de loisirs, des vêtements de sport et des vêtements promotionnels ainsi que tous accessoires et matériels divers de protection et de sécurité (chaussures, gants, masques, ...) et ainsi que tous articles promotionnels (cadeaux d'affaires,...) »

3. Prise d'effet

L'assemblée décide que ce changement sera effectif à compter de ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION : Modification des statuts

A compter de ce jour, l'assemblée décide de compléter le texte de l'article 3 des statuts par le texte qui précède (à insérer entre les actuels troisième et quatrième tirets).

TROISIEME RESOLUTION : Pouvoirs

Attribution de pouvoirs à l'administrateur, avec faculté de substitution, pour exécuter les résolutions prises sur l'objet qui précède, pour coordonner les statuts et pour faire toute formalité auprès de la banque carrefour des entreprises, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces, et, en général, faire le nécessaire même non expressément prévu par les présentes.

Pour extrait analytique conforme

Documents déposés au greffe en même temps que la présente : l'expédition de l'acte du 23 juin 2020, les documents requis par la loi à savoir le rapport de l'administrateur concernant la modification de l'objet de la société et les statuts coordonnés.

Suit la signature du Notaire Aline Hugé